



©Photo : Stéphanie Macaule

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS COURTOIS !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





©photo : Stéphanie Madalule

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS RESPECTUEUX !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





À LA DÉCHÈTERIE AUSSI
SOYONS PATIENTS !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS AIMABLES !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





©Photo: Stéphanie Madaule

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS COURTOIS !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





À LA DÉCHÈTERIE AUSSI
SOYONS RESPECTUEUX !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





©Photo : Stéphanie Madaule

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS AIMABLES !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





**À LA DÉCHÈTERIE AUSSI
SOYONS PATIENTS !**

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





©Photo : Stéphanie Madaule

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS COURTOIS !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS PATIENTS !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal

